

## LA RESTAURATION : fonctionnement et facturation

Au lycée Simone Veil Liffré, il existe une seule formule pour la restauration : « A LA PRESTATION ». Cela signifie que seuls les repas consommés sont facturés.

La majorité des familles (environ 99%) opte pour le prélèvement mensuel comme mode de règlement. Le montant dû chaque mois est prélevé sur le compte bancaire du responsable financier de l'élève vers le 7 du mois suivant. Un courrier est envoyé par mail au responsable financier le dernier jour du mois en cours pour l'informer du montant prélevé et de la date de prélèvement.

Le coût d'un repas varie en fonction de tarification régionale de Bretagne mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans tous les lycées publics bretons. **Ainsi, 8 tranches tarifaires existent variables selon le quotient familial du responsable financier qui procède à l'inscription de son enfant sur le site : « [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification) »**

Tranche 1 :	Quotient $\leq 500\text{€}$	Coût du repas 3.00€
Tranche 2 :	Quotient de 501 à 700€	Coût du repas 3.15€
Tranche 3 :	Quotient de 701 à 900€	Coût du repas 3.45€
Tranche 4 :	Quotient de 901 à 1100€	Coût du repas 3.80€
Tranche 5 :	Quotient de 1101 à 1500€	Coût du repas 4.20€
Tranche 6 :	Quotient de 1501 à 1700€	Coût du repas 4.50€
Tranche 7 :	Quotient de 1701 à 2000€	Coût du repas 4.85€
Tranche 8 :	Quotient $\geq 2001\text{€}$	Coût du repas 5.10€

Les bourses nationales et primes (prime au mérite) sont versées à la fin de chaque trimestre sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, la carte korrigo de chaque élève est enregistrée sur notre application d'accès automatisé au self. Elle permet le passage au self et l'accès au lycée par le portillon d'entrée. Si l'élève ne dispose pas de carte korrigo, une carte Turbo Self lui sera remise. En cas de perte ou détérioration, la carte Turbo Self est facturée 6€ par le lycée.

La carte korrigo est facturée 8€ par la Région Bretagne (dans ce cas, s'adresser au bureau Gestion 1, pour remise d'un formulaire « demande de duplicata »).

Enfin, les élèves peuvent télécharger l'application « MyTurboSelf » sur leur téléphone portable et ainsi générer un QR-Code qui leur permettra, en cas d'oubli de leur carte de self, de passer en scannant leur QR-Code.

*Cf procédure « Comment obtenir un QR-Code pour passer au self ? »*

***Attention**, l'ouverture du portillon d'entrée dans l'établissement se fait avec la carte korrigo ou Turbo Self. le QR-Code ne permet pas l'entrée dans l'établissement.*